IIe ET IIIe ÉPITRES DE SAINT JEAN

INTRODUCTION

On a hésité, en certaines Eglises, à insérer ces Epîtres dans le Nouveau Testament, sans doute à cause de leur peu d'importance et de notoriété. Cependant, elles ont été citées de bonne heure comme de S. Jean par le canon de Muratori, S. Irénée, Clément d'Alexandrie, Tertullien, Origène; et dès le quatrième siècle, on les voit généralement inscrites, comme la précédente, dans la liste des Livres saints. On convient, du reste, qu'elles ont tous les signes d'authenticité et de fraternité désirables, et que jamais personne n'a eu intérêt à les supposer. C'est le même style et la même doctrine.

Ni l'une ni l'autre Epître ne contient le nom de S. Jean; cependant il est impossible d'en méconnaître l'auteur. C'est bien là le vieillard d'Ephèse, bon et doux, mais tout brûlant de zèle pour la foi et ne séparant jamais, dans son esprit et dans son langage, la vérité de la charité. Le titre de *senior* qu'il s'attribue indique l'époque à laquelle ces Lettres furent écrites; car ce titre semble moins désigner le sacerdoce et l'autorité de S. Jean révérés par toute l'Asie, que son âge avancé, qui reportait sur lui, comme sur le dernier survivant du collège apostolique, tout le respect et toute l'affection dont les Apôtres étaient l'objet. Il vécut jusqu'à la fin du premier siècle.

Dans la première Epître, S. Jean félicite Electe des vertus de ses enfants; puis il lui donne pour elle et pour sa famille divers avis relatifs aux hérétiques et à leurs doctrines antichrétiennes; il les exhorte à persévérer dans la pureté de la foi, la ferveur de la charité et le zèle des bonnes œuvres. Dans la seconde, il témoigne à Gaïus la joie qu'il éprouve du bien qu'il entend dire de lui. Il lui recommande les ouvriers apostoliques et le met en garde contre le mauvais esprit de Diotréphès, évêque ambitieux et indocile. La sévérité avec laquelle il censure les défauts de cet évêque est remarquable dans l'Apôtre de la charité, aussi bien que son énergie à condamner les hérétiques et le soin qu'il prend d'interdire leur société aux fidèles; mais elle répond à l'idée que l'Evangile et l'Apocalypse nous donnent de S. Jean, et elle rappelle qu'il accompagnait S. Pierre quand celui-ci anathématisa Simon de Samarie. Gaïus devait être un chrétien riche et zélé, et Electe une mère de famille veuve et d'un rang distingué.

Comme Electe signifie *élue* et que S. Jean parle encore d'une autre Electe, sœur de la première, on s'est demandé si ce n'était pas un nom mystique donné à une Eglise, à celle d'Ephèse, par exemple, ou à celle de Rome, appelée *collecta* par S. Pierre. Les versets 4-7 de la IIe Epître se prêteraient à cette interprétation; aussi de graves commentateurs ont pris *electa* pour un qualificatif, et *Domina*, équivalent du mot syriaque *Martha*, pour le nom de la personne à qui écrit S. Jean. (L. Bacuez.)

DEUXIÈME ÉPITRE
DE SAINT JEAN

CHAPITRE UNIQUE.

Saint Jean exhorte Electe et ses fils à demeurer fermes dans la charité et dans la foi; à éviter les hérétiques et à n'avoir point de commerce avec eux.

1. Le vieillard à la dame Electe et à ses enfants que j'aime dans la vérité, et non pas moi seul, mais aussi tous ceux qui connaissent la vérité,

2. A cause de la vérité qui demeure en nous, et qui sera avec nous éternellement.

3. Qu'avec vous soit grâce, miséricorde, paix par Dieu le Père, et par Jésus-Christ, Fils du Père, dans la vérité et la charité.

4. J'ai eu beaucoup de joie de trouver de vos enfants marchant dans la vérité, comme nous en avons reçu le commandement du Père.

5. Et maintenant je vous prie, madame, non comme vous écrivant un commandement nouveau, mais celui que nous avons reçu dès le commencement, que nous nous aimions les uns les autres.

6. Or la charité c'est de marcher selon les commandements de Dieu; et c'est là le commandement que vous avez reçu dès le commencement, afin que vous y marchiez.

7. Car beaucoup d'imposteurs se sont introduits dans le monde, lesquels ne confessent pas que Jésus-Christ soit venu dans la chair; ceux-là sont les imposteurs et les Antechrists.

8. Veillez sur vous-mêmes afin que vous ne perdiez pas votre travail, mais que vous en receviez pleine récompense.

9. Quiconque se retire et ne demeure point dans la doctrine du Christ ne possède point Dieu; quiconque demeure dans sa doctrine, celui-là possède le Père et le Fils.

10. Si quelqu'un vient à vous et n'apporte point cette doctrine, ne le recevez pas dans votre mai-

5. Jean, XIII, 34; XV, 12.

1. *A la dame Electe.* Voy. notre *Abrégé d'introduction*, etc., p. 494. — * *Le vieillard*, S. Jean qui était avancé en âge. Le mot grec *presbyteros*, employé ici par S. Jean, indique d'ailleurs tout à la fois sa dignité épiscopale et son âge.

7. *Ceux-là sont*, littér. : *Celui-là est l'imposteur et l'Antechrist;* hébraïsme pour *chacun de ceux-là est*, etc.

son, ne lui dites pas même SALUT.

11. Car celui qui lui dit SALUT communique à ses œuvres mauvaises.

12. Ayant plusieurs autre choses à vous écrire, je n'ai pas voulu le faire avec du papier et de l'encre; car j'espère être bientôt près de vous, et vous parler de bouche à bouche, afin que votre joie soit pleine.

13. Les enfants de votre sœur Electe vous saluent.